ARRETE N° ADMG_2023_001

RELATIF A LA MISE A JOUR DES PUBLICATIONS IMMOBILIERES DES ANCIENNES INTERCOMMUNALITES AUX CONSERVATIONS DES HYPOTHEQUES

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT issue de la fusion des communautés de communes du PAYS DE PEVELE, SUD PEVELOIS, ESPACE EN PEVELE, CŒUR DE PEVELE et du CAREMBAULT, ainsi que du rattachement de la commune de PONT-A-MARCQ, à compter du 1er janvier 2014.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT se substitue dans les droits de ses anciennes structures, et notamment dans les droits de la communauté de communes du Pays de Pévèle.

Vu la délibération n°2014/127 du Conseil communautaire en date du 28 avril 2014, relative à la mise à jour des publications immobilières des anciennes intercommunalités aux conservations des hypothèques.

Considérant que l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle s'est portée acquéreur de l'ancienne parcelle cadastrée section ZM43 à CYSOING, par devant Me BEHAGHEL, notaire à CYSOING, le 7 octobre 2008.

Que l'acte d'acquisition de la parcelle ZM43 a été publié au service de la publicité foncière de LILLE 2, le 21 octobre 2008, volume 2008 P, numéro 12792.

ARRETE

Article 1 : La communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, identifiée sous le numéro de SIREN 200 041 960 depuis le 31 décembre 2013, ayant son siège social à la mairie de PONT-A-MARCQ, place du bicentenaire à PONT-A-MARCQ (59 710), est subrogée dans les droits de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle, dont le siège était à TEMPLEUVE, 85, rue de Roubaix, et dont le numéro de SIREN était le 245 900 857.

<u>Article 2</u> : Le parcelle ZM43 sises à CYSOING dont l'ancienne communauté de communes du Pays de Pévèle était propriétaire, ont été transmises dans le patrimoine de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Ces parcelles ont fait l'objet de divisions cadastrales.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 13 janvier 2023

Le Président

Luc FOUTRY